

## OSONS REFORMER LE PARLEMENT

**Il ne se passe guère de mois sans qu'un député ou un autre dépose qui un postulat, qui une motion, qui une initiative et propose ainsi une mini-réforme de nos institutions.**

**Pour mémoire, nous pouvons citer la constitution d'un seul cercle électoral, la modification de la durée de la législature, la diminution du nombre de députés ou encore la modification de l'arrêté fixant les indemnités parlementaires.**

**Il est à souligner que pour la quasi totalité des modifications proposées, l'aval du peuple est nécessaire. Par conséquent, seul un Parlement uni a des chances de l'emporter en votation populaire.**

**Il faut savoir qu'il y a dix ans, une commission a été créée ; celle-ci avait pour tâches d'examiner les possibilités de réformer le Parlement. Toutes les hypothèses ou presque ont été répertoriées, suggérées et couchées sur le papier. Malheureusement, ces belles intentions en sont restées à ce stade. Aucune proposition n'a finalement été retenue.**

**Au vu des nombreuses suggestions énumérées ci-contre, nous proposons au Parlement la mise sur pied d'une commission ( par ex. commission de la justice) afin d'éviter le saucissonnage mais bien plutôt d'analyser tous les paramètres et d'obtenir pourquoi pas un consensus sur un certain nombre de points cités en marge.**

**UDC-JURA**

**Delémont, le 20 février 2008**

**Ph. Rottet**

